



Préavis n° 07/11.2023 – section des finances

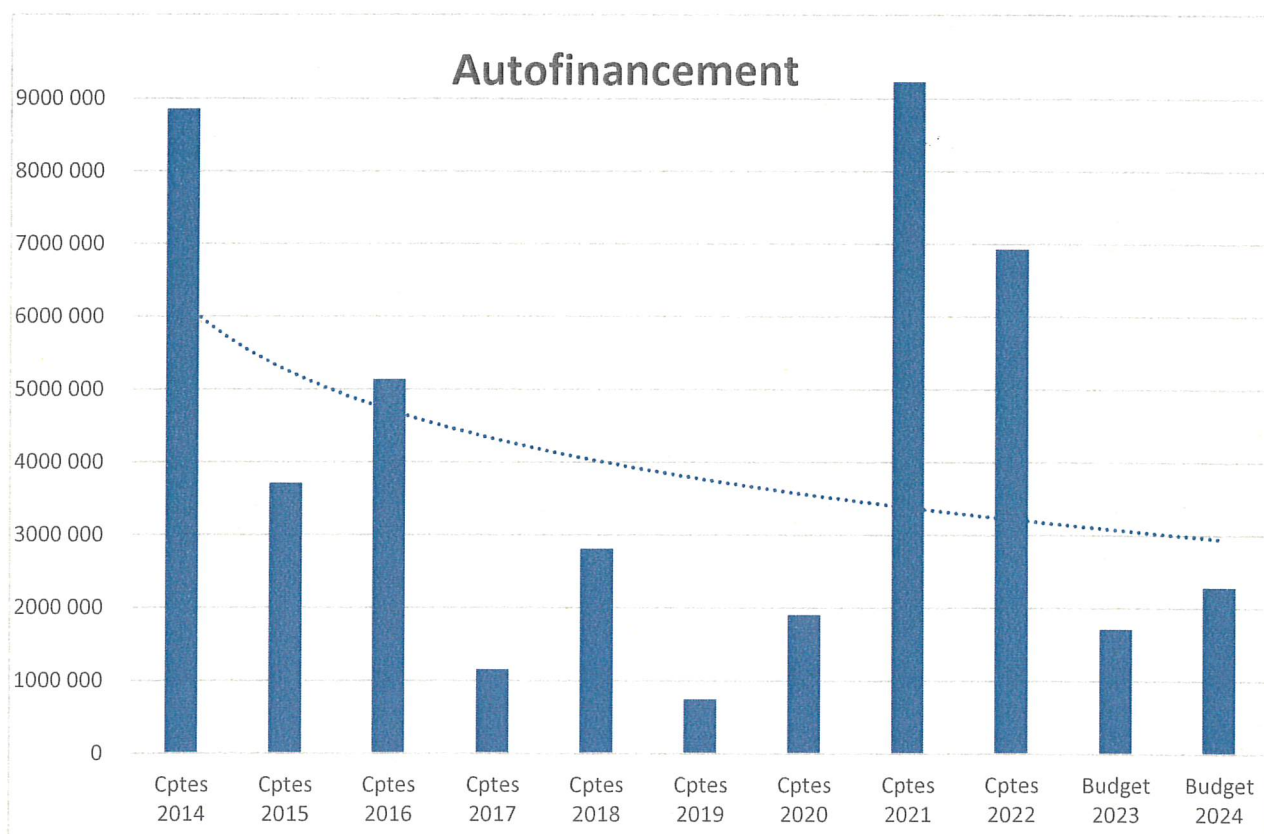
**Budget du service des finances communales pour l'an 2024**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque, nous avons l'avantage de vous proposer le budget du service des finances communales pour l'année à venir.

Le graphique ci-dessous illustre depuis 2014 l'évolution de la marge d'autofinancement.



## Table des matières

I.	Préambule	2
II.	Présentation du budget en bref et résultats nets	2
III.	Analyse par groupes budgétaires	3
IV.	Comptes affectés	11
V.	Commentaires sur le budget d’investissements	11
VI.	Conclusions	12

### I. Préambule

#### Bascule d’impôt

Il n’est prévu aucune bascule d’impôt entre le Canton et les Communes en 2024.

#### Taux communal

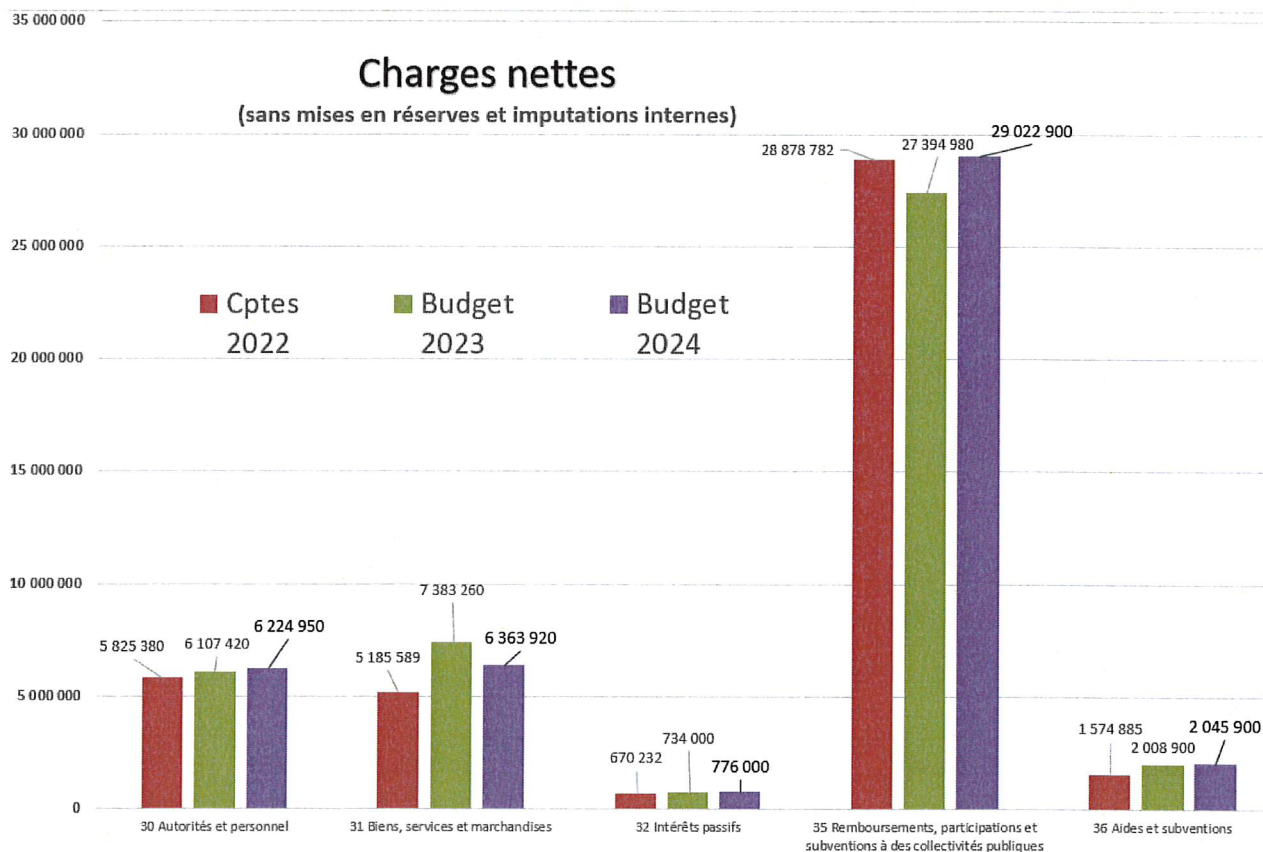
Le 27 septembre 2023, le Conseil communal a accepté l’arrêté d’imposition pour l’année 2024, identique à celui de l’année précédente.

### II. Présentation du budget en bref et résultats nets

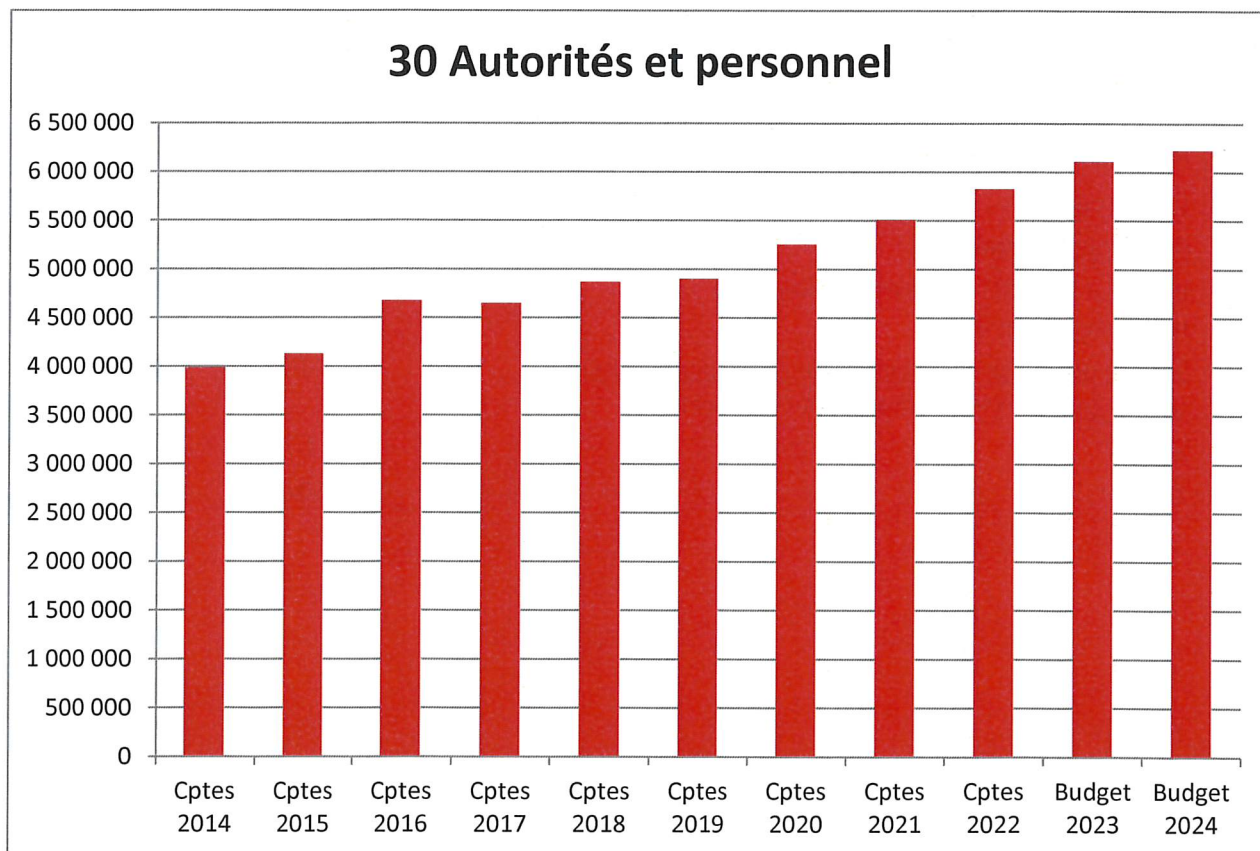
C’est un budget avec Fr. 55'009'850.– de charges et Fr. 53'775'850.- de revenus, soit un déficit de Fr. 1'234'000.– que nous vous présentons, résultat en augmentation de Fr. 113'710.– par rapport au budget 2023.

Le budget 2024 dégage une marge d’autofinancement positive de Fr. 2'284'880.–, en augmentation par rapport au budget 2023 (Fr. 1'716'490.–). Cette marge ne nous permettra pas de financer la totalité des investissements prévus en 2024. Ceux-ci le seront en majeure partie par l’emprunt.

### III. Analyse par groupes budgétaires



#### Groupe 30 – Autorités et personnel



Nous constatons une augmentation de Fr. 117'530.– dans ce groupe par rapport au budget 2023.

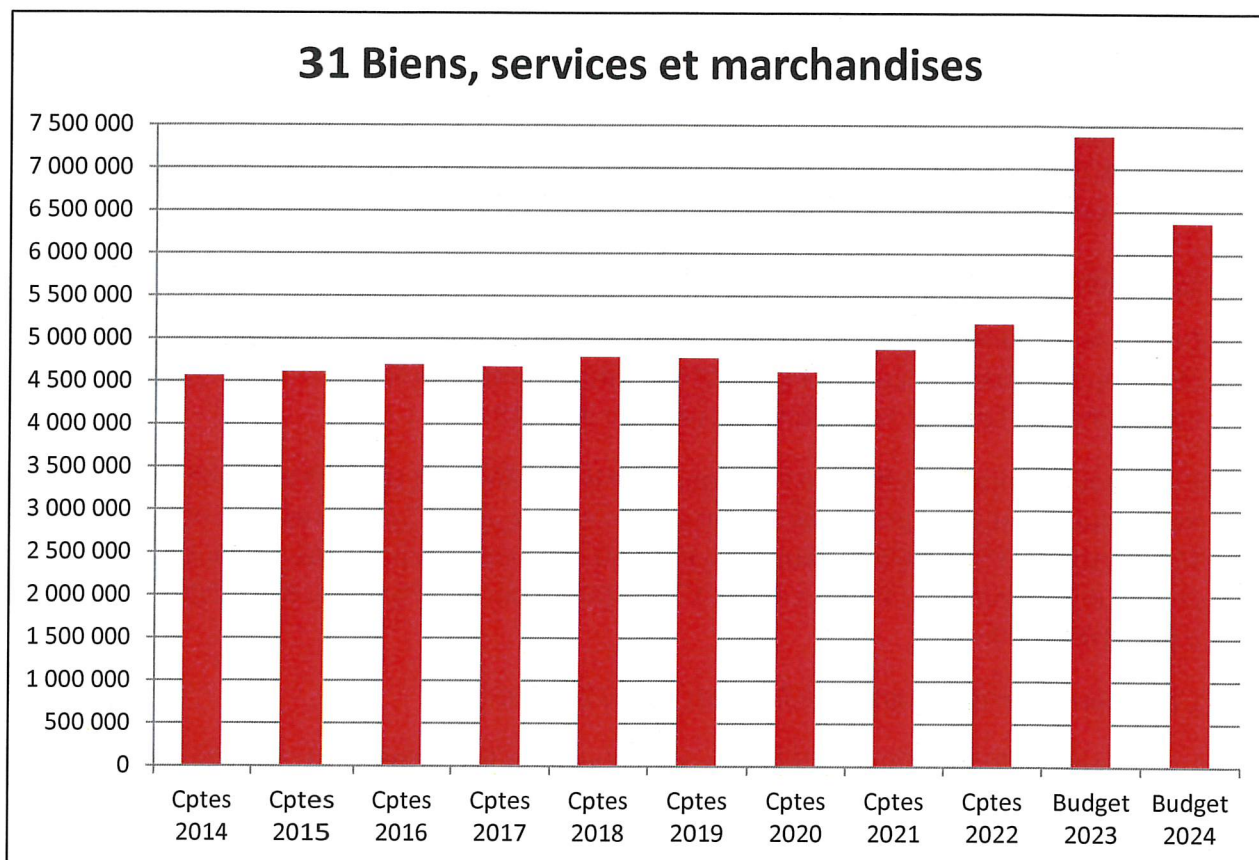
Le poste en CDD à 100% du service de l’urbanisme et des infrastructures (SUI) n’est pas reconduit en 2024. Cependant, nous avons prévu une augmentation de 0,5 EPT au dans ce service. En outre, nous avons déjà engagé un 0,5 EPT de plus à la STEP au 1<sup>er</sup> septembre 2023

#### Evolution de l’effectif du personnel communal par rapport à la population

	<b>Etat au 30.09.2023</b>		<b>Projection 2024</b>	
	H et F		H et F	
Plein temps 90-100%	37		36	
Temps partiel				
50-89%	20		21	
15-49%	9		9	
- de 15%	13		12	
<b>Total</b>	<b>79</b>		<b>78</b>	
Equivalents plein temps	<b>53.76</b>		<b>53.23</b>	
Habitants au 31.12. de l’année précédente	6000		6000	
Prorata pour 1000 habitants	8.96		8.87	

<b>Détail par lieu de travail</b>	<b>Etat au 30.09.2023</b>		<b>Projection 2024</b>	
	H et F	EPT	H et F	EPT
<u>Administration</u> (16 employés et 3 apprentis)	19	17.30	19	16.80
<u>Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin</u> (y compris la bibliothèque) – 6 employés et 2 apprentis	8	5.15	8	5.15
<u>Centre sportif de Marcy et collèges</u> (y compris l’accueil des enfants et les leçons surveillées) – 25 employés dont 9 personnes dont les salaires sont partiellement ou entièrement compensés par des rentrées (SESAP et leçons surveillées)	26	11.68	25	11.65
<u>Eglise romane</u>	2	0.21	2	0.21
<u>Office du tourisme</u>	1	0.40	1	0.40
<u>Piscine</u> – 7 gardes-bains et moniteurs de natation/aquagym	7	4.98	7	4.98
<u>Service des espaces publics et de l’environnement et service des eaux</u> – 11 employés et 1 apprenti	12	11.34	12	11.34
<u>STEPi</u>	4	2.70	4	2.70
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>53.76</b>	<b>78</b>	<b>53.23</b>



**Groupe 31 – Biens, services et marchandises**

Nous constatons une diminution de Fr. 1'019'340.– dans ce groupe par rapport au budget 2023.

Dans les mouvements importants, nous pouvons citer:

- aucun achat de véhicule n'est prévu cette année,
- une baisse du prix d'achat de l'énergie (nouveaux contrats négociés), ainsi qu'une adaptation des coûts liés à la consommation moyenne, soit Fr. 572'700.– pour l'électricité, Fr. 70'800.– pour le gaz,
- une diminution des coûts d'entretien des immeubles (Fr. 178'790.–),
- une diminution des coûts d'entretien du réseau routier (Fr. 60'000.–),
- une diminution des coûts d'entretien des parcs et zones de loisirs (Fr. 105'000.–),
- une augmentation des coûts d'entretien d'équipements spécialisés (Fr. 60'500.–).

**Groupe 32 – Intérêts passifs**

Nous trouvons dans ce compte les intérêts liés à la dette communale. La Commune a subi les effets de la hausse des taux d'intérêts. Le prochain emprunt de 5 millions arrivera à échéance fin janvier. Actuellement au taux de 1,43%, le prochain contrat sera probablement conclu aux alentours de 2,5%.

Le taux moyen de notre endettement médian à moyen et long terme est de 1,17% à ce jour.

**Groupe 33 – Amortissements**

Le détail des amortissements (33), des attributions (38) et des reprises de réserves (48) figure dans les premières pages de la brochure du budget.

### **Groupe 35 – Remboursement aux collectivités publiques**

Dans ce groupe, nous avons une augmentation de Fr. 1'627'920.– par rapport au budget 2023, expliquée entre autres par l’augmentation de notre participation à la facture sociale (Fr. 833'200.–) et à la péréquation intercommunale (Fr. 572'270.–) basées sur les chiffres fournis par les services cantonaux et une estimation des recettes fiscales plus élevées.

#### Police Région Morges (PRM)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les Communes de Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz ont réuni leur police en créant l’association intercommunale Police Région Morges (PRM). Les Communes de Lussy et Buchillon l’ont rejointe en 2013.

Au niveau financier, les frais de fonctionnement de PRM sont répartis sur la base de la population de chaque Commune, pondérée par un coefficient (de 1 à 6). Saint-Prex a le coefficient 4 pour une fourchette de 3'501 à 6'500 habitants. Pour 2024, Saint-Prex participe au coût du socle de base à charge des Communes à raison de Fr. 1'250'400.–, soit 14,87% de Fr. 8'407'300.– (2022: 15,228% de Fr. 8'074'900.–).

L’augmentation des charges de PRM est de Fr. 20'750.–.

Un budget additionnel de Fr. 298'200.– est prévu pour les tâches contractuelles; identique à 2023.

#### Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Le 9 novembre 2011, les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Yens et Saint-Prex ont constitué l’Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE). Au niveau financier, les frais relatifs aux écoles et supportés jusqu’à présent par les Communes ont été repris dans les comptes de cette association au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les Communes reçoivent pour chaque classe, salle spécialisée, salle de gymnastique et piscine, un loyer de l’association qui couvre les frais d’entretien et charges courantes, le coût financier et l’amortissement. Les Communes restent propriétaires des bâtiments et financent l’entretien et les charges courantes de ces derniers.

Les coûts de l’ASISE sont répartis sur l’ensemble des Communes, basés à parts égales sur le nombre d’habitants et le nombre d’élèves enclassés.

En ce qui concerne le budget 2024, la Commune de Saint-Prex s’est basée sur un budget de fonctionnement de l’ASISE de Fr. 6'273'852.– (2023: Fr. 6'017'746.–) et participe à hauteur de Fr. 3'544'046.40 (2022: Fr. 3'424'530.40).

Dans le même temps, Fr. 3'581'612.– (2023: Fr. 3'448'160.–) sont budgétés comme loyers pour les locaux mis à disposition de l’ASISE.

Notre contribution a été établie sur 5'876 habitants et 666 élèves sur un total de 9'449 habitants et 1'125 élèves.

Facture sociale (participation à la cohésion sociale)

Le Conseil d’Etat a arrêté le montant total pour la facture sociale à charge des Communes à 790.75 mios de francs (2023: 796.05 mios de francs).

Pour la Commune, basée sur les impôts budgétés, notre participation sera de Fr. 11'692'400.– (2023: Fr. 10'859'200.–).

Péréquation financière

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est entrée en vigueur la révision de la loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) et son décret d’application. La péréquation directe s’effectue par une distribution d’un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement.

En 2024, il n’est pas prévu de percevoir de remboursement pour les dépenses thématiques.

En ce qui concerne l’alimentation du fonds de péréquation, le total des encaissements est réparti entre les Communes sur la base de leur point d’impôt. Pour Saint-Prex, le montant calculé pour 2024 se monte à Fr. 9'980'900.– (2022: Fr. 9'408'630.–).

## Acomptes 2024 Saint-Prex

Population : 5900

N° OFS : 5646

Taux : 59

Valeur du point d'impôt péréquatif : 509114

### Participation à la cohésion sociale

**Prélèvements conjoncturels**

Droits de mutation, gains immobiliers et successions	950 000	
Impôt des frontaliers	195 000	1 145 000

**Ecrêtage**

Ecrêtage en points d'impôt: 12		4 178 300
--------------------------------	--	-----------

**Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage**

Solde en points d'impôt: 12.51		
Montant à charge de la commune		6 369 100

<b>Total de la participation à la cohésion sociale</b>		<b>11 692 400</b>
--	--	-------------------

### Péréquation directe

Compensation population		-2 481 500
-------------------------	--	------------

Compensation solidarité		-
-------------------------	--	---

**Compensation dépenses thématiques**

Transports	-	
Forêts	-	-

**Plafonds**

Effort	-	
Aide	-	-
Taux	-	-

<b>Alimentation de la péréquation directe</b>		<b>9 980 900</b>
---	--	------------------

<b>Total net de la péréquation directe</b>		<b>7 499 400</b>
--	--	------------------

### Facture policière

Facturation aux communes délégatrices	-	
Répartition du solde de la facture	631 800	631 800

<b>Total de la facture policière</b>		<b>631 800</b>
--------------------------------------	--	----------------

### Total péréquation et factures cantonales

<b>Total net</b>		<b>19 823 600</b>
------------------	--	-------------------



## Groupe 36 – Aides et subventions

Association régionale d’action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) – Fondation pour l’accueil de jour des enfants (FAJE) – Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)

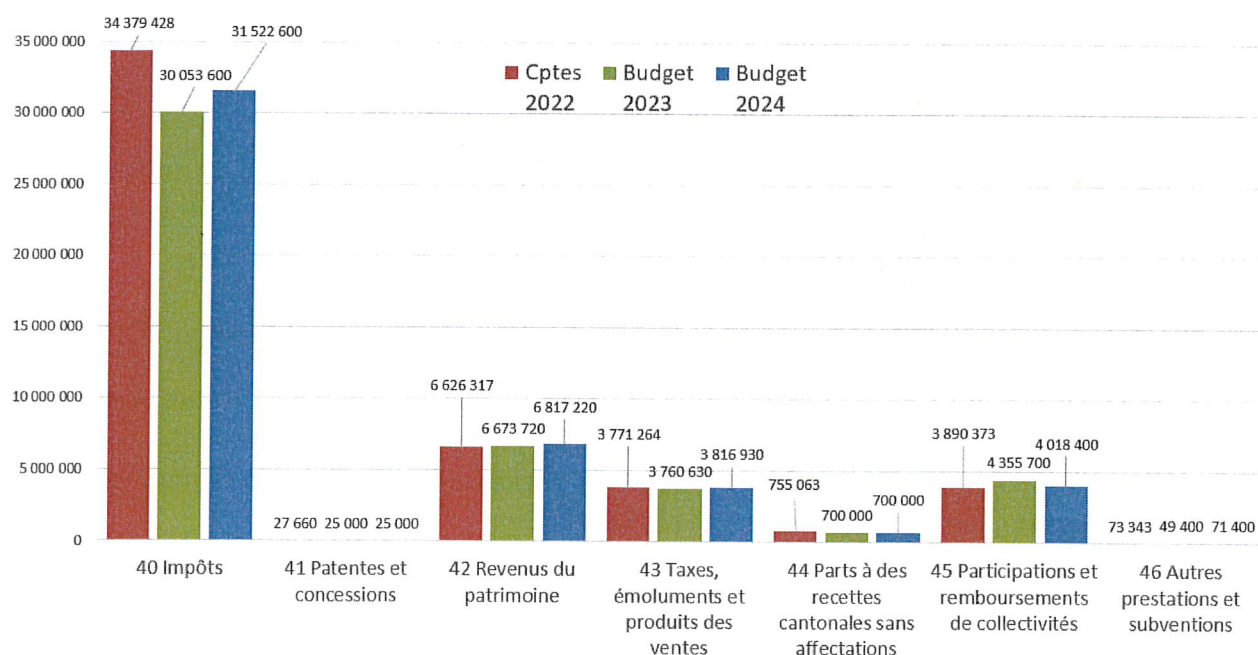
L’Association régionale pour l’action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) s’occupe de la gestion administrative des décisions de revenus d’insertion, des agences d’assurances sociales, de l’accueil familial de jour et du réseau AJEMA. La contribution des Communes pour 2024 est de Fr. 0.70 par habitant pour la gestion des revenus d’insertion (sans changement par rapport à 2023).

Le coût des agences d’assurances sociales sera de Fr. 0.31 par habitant (2023: Fr. 0.36).

Comme pour les années précédentes, les Communes contribuent à raison de Fr. 5.00 par habitant à la Fondation pour l’accueil de jour des enfants (FAJE).

En ce qui concerne le réseau de l’accueil de jour des enfants dans la région Morges-Aubonne (AJEMA), la hausse du budget est directement liée à l’augmentation de l’offre. La part des Communes pour le budget 2024 représente un total de Fr. 20'952'050.–. Les acomptes 2023 se montaient à Fr. 15'303'740.–, le reste étant financé par la FAJE et par les parents.

### Répartition des recettes nettes



#### **Groupe 40 – Impôts**

Pour le budget 2024, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (IRF) ont été calculés sur les comptes 2022 et acomptes perçus en 2023, en tenant compte d’une population de 6'000 habitants. En ce qui concerne les personnes morales, l’impôt sur le bénéfice et sur le capital sont discutés annuellement avec les responsables de l’ACI (Administration Cantonale des Impôts). L’impôt sur le bénéfice est en hausse d’un million par rapport au budget 2023. Ces impôts fluctuent énormément entre chaque année; il reste donc beaucoup d’incertitudes au niveau de ces prévisions.

Ces impôts ont été calculés sur la base du taux d’imposition de 59% (sans changement par rapport à 2023).

Quant à l’impôt foncier, il est calculé sur la base de 1,2‰ (sans changement par rapport à 2023).

#### **Groupe 42 – Revenus du patrimoine**

Ces revenus sont en hausse de Fr. 143'500.– par rapport à 2023. La hausse des taux d’intérêts pris en compte pour une partie du calcul des loyers à facturer à l’ASISE en est la cause.

#### **Groupe 43 – Taxes, émoluments et produits des ventes**

Après la baisse en 2022 du tarif de l’eau potable (Fr. 1.00 au lieu de Fr. 1.30 pour les ménages et Fr. 0.90 au lieu de Fr. 1.00 pour les maraîchers) et celle de la taxe déchets (Fr. 90.– au lieu de Fr. 108.–), les revenus sont stables en 2024.

#### **Groupe 44 – Parts à des recettes cantonales sans affectation**

La part à l’impôt sur les gains immobiliers est basée sur le budget 2023 en tenant compte de l’année 2022.

#### **Groupe 45 – Participations et remboursements de collectivités**

La diminution de Fr. 337'300.– constatée sur ce compte provient principalement de:

- la part communale de la Confédération liée à la nouvelle RFFA plus importante puisque calculée sur les recettes fiscales de 2022 sur les sociétés (- Fr. 210'400.–),
- la participation des Communes d’Etoy et de Buchillon sur les frais en diminution de la STEP intercommunale sise à Saint-Prex (- Fr. 93'900.–).

#### IV. Comptes affectés

Dans le budget 2024, comme dans tous les budgets précédents, nous trouvons les comptes affectés mentionnés ci-dessous, dont les résultats positifs ou négatifs sont équilibrés avec la reprise ou mise en réserve au bilan, à savoir:

- 46 Epuration des eaux (bénéfice de l'exercice)	Fr.	37'190.–
- 81 Eau potable (bénéfice de l'exercice)	Fr.	179'510.–
- <u>450 Elimination des déchets (perte de l'exercice)</u>	<u>./.</u> Fr.	<u>12'000.–</u>
- Total des mouvements des trois comptes affectés	Fr.	204'700.–

Les bénéfices sont reportés au bilan où ils diminuent le montant des dettes accumulées ou augmentent les réserves, alors que les déficits, également reportés au bilan, augmentent les dettes accumulées ou sont pris sur les réserves.

Le port de Taillecou (470) ne fait plus partie du tableau ci-dessus, puisqu'il fait partie du patrimoine financier de la Commune. Les résultats des comptes découlant du patrimoine financier se trouvent dans les annexes du budget.

##### Epuration des eaux:

Les réserves positives permettront d'amortir les actuelles et futures dépenses liées à la finalisation de la mise en séparatif de notre réseau et des entretiens courants. De plus, d'importants travaux vont être effectués d'ici ces prochaines années au niveau de la gestion des eaux usées. Un projet de construction d'une STEP régionale est actuellement à l'étude. Pour rappel, ce compte montre un solde positif de Fr. 3'938'376.13 au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, en diminution de Fr. 1'832'267.57 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ceci à la suite des amortissements supplémentaires qui ont été effectués l'année passée (Fr. 2'067'766.32).

##### Eau potable:

Nous expliquons l'excédent de ce compte affecté par l'adaptation de la taxe pour l'approvisionnement en eau en 2010. Le tarif a ainsi pu être adapté à la baisse dès 2022. Ce compte présente un solde positif de Fr. 533'461.89 au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, en diminution de Fr. 467'723.68 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022. D'importants amortissements supplémentaires ont été effectués l'année passée (Fr. 697'186.58).

##### Elimination des déchets:

La taxe forfaitaire pour les personnes physiques (applicable à toutes les personnes entre 18 et 80 ans) a été abaissée une première fois à Fr. 108.– en 2018, puis à Fr. 90.– dès 2022. Celle pour les personnes morales a été abaissée à Fr. 180.– en 2019. Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, ce compte est bénéficiaire à hauteur de Fr. 141'955.81, en augmentation de Fr. 41'044.25 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### V. Commentaires sur le budget d'investissements

En plus du budget 2024, la Municipalité a retravaillé le plan d'investissements. Avec un budget dégageant une marge d'autofinancement positive de Fr. 2'284'880.–, la trésorerie actuelle ne permettra pas de financer tous les nouveaux investissements, qui le seront par l'emprunt. Le détail des investissements pour les prochaines années est présenté dans la brochure.

## VI. Conclusions

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuellement améliorer ses services à la population, ainsi que sa gestion interne. Aussi sommes-nous en mesure de vous proposer le budget suivant pour l’an 2024:

Revenus totaux	Fr.	53'775'850.–
Charges totales	./.	<u>Fr. 55'009'850.–</u>
Excédent des charges	./.	Fr. 1'234'000.–
Rubrique 331 Amortissements du patrimoine administratif	+	Fr. 2'316'480.–
Rubrique 380 Attributions aux réserves	+	Fr. 1'209'800.–
Rubrique 381 Attributions aux fonds affectés	+	Fr. 266'800.–
Rubrique 480 Prélèvements sur fonds de réserve	./.	Fr. 262'200.–
Rubrique 481 Prélèvements sur fonds affectés	./.	<u>Fr. 12'000.–</u>
Marge d'autofinancement	Fr.	<u><u>2'284'880.–</u></u>

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- 1) d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2024 par Fr. 53'775'850.– aux recettes et Fr. 55'009'850.– aux dépenses.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 octobre 2023

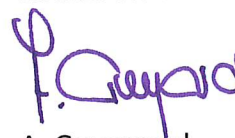
Au nom de la Municipalité:

Le Syndic



S. Porzi

La Secrétaire



A. Guyomard

Délégués municipaux: - M. Anthony Hennard, municipal  
- M. Jean-Yves Thévoz, chef du service des finances

Annexes: budget pour l'an 2024, y compris tableau des dépenses d'investissements et divers autres documents